

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Elle sera, comme le compte administratif 2022 et la présentation du débat d'orientation budgétaire, disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires : sincérité, annualité, unicité, spécialité et équilibre.

Le projet de budget 2023 a été bâti sur les bases du débat d'orientation budgétaire.

A compter de 2023, la nomenclature appliquée est la M57 développée.

### Section de fonctionnement

---

La section de fonctionnement s'équilibre à 9 358 389,40 €.

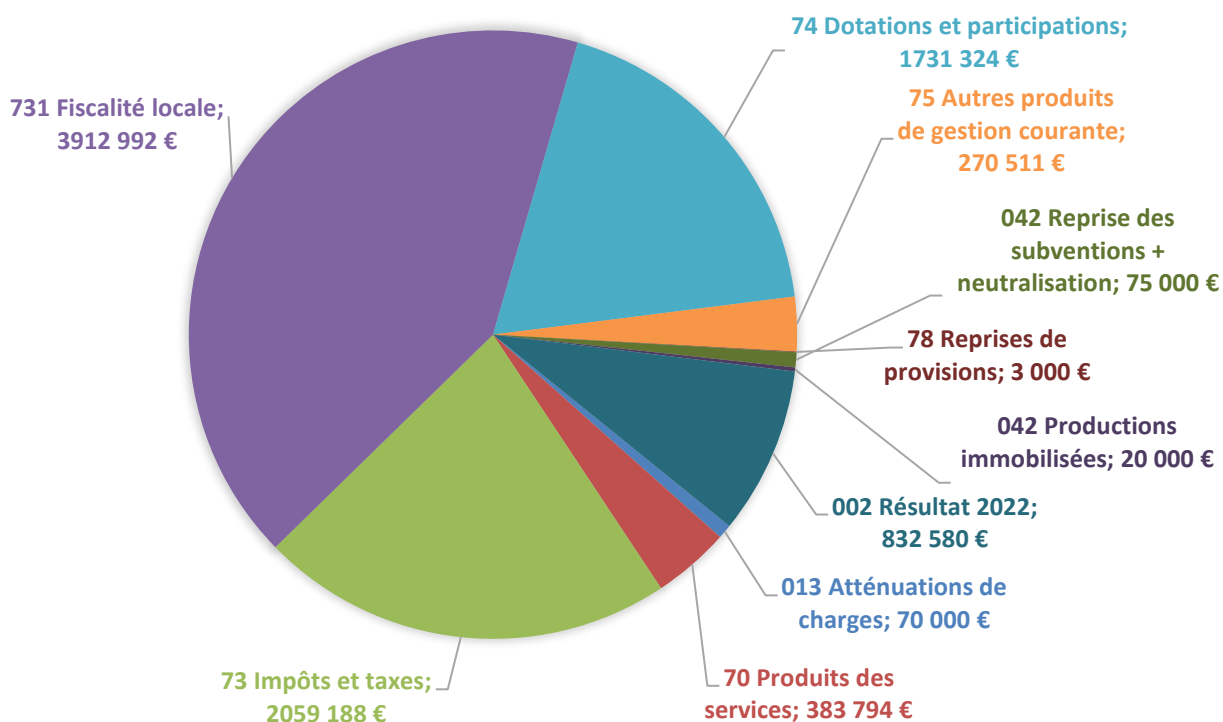
- Recettes :

Les recettes de la section de fonctionnement se répartissent ainsi qu'il suit :

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2022 et 2023

Chapitre	BP + DM 2022	BP 2023
013 – Atténuations de charges	76 000,00	70 000,00
70 – Produits des services	372 087,42	383 794,42
73 – Impôts et taxes	5 779 851,00	2 059 188,00
731 – Fiscalité locale		3 912 992,00
74 – Dotations et participations	1 690 069,75	1 731 324,20
75 – Autres produits de gestion courante	231 179,52	270 510,52
77 – Produits exceptionnels	20 100,00	
78 – Reprises sur provisions	45 500,00	3 000,00
042 – Productions immobilisées	20 000,00	20 000,00
042 – Etalement de charges + reprise de subventions	3 520,00	75 000,00
002 – Résultat antérieur	902 414,06	832 580,26
<b>TOTAL</b>	<b>9 140 721,75</b>	<b>9 358 389,40</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



Chapitre 013 Atténuations de charges : ce chapitre concerne les remboursements sur rémunérations des agents.

Chapitre 70 Produits des services : correspondent aux recettes générées par le musée Charles VII – Pôle de la Porcelaine, la bibliothèque, les activités périscolaires et extrascolaires, le Pôle d’Enseignements Artistiques et la restauration scolaire ainsi que le remboursement par la Mission Locale du salaire de l’agent mis à disposition.

Chapitre 73 Impôts et taxes : il s’agit de l’attribution de compensation versée par Bourges Plus et du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources.

Chapitre 731 Fiscalité locale : les recettes estimées comprennent le produit fiscal attendu, la taxe sur les pylônes, la taxe sur la consommation finale d’électricité, la taxe de séjour, les droits de place et les droits de mutation.

Chapitre 74 Dotations et participations : comprennent la DGF, la Dotation de Solidarité Rurale, l’attribution de compensation pour pertes fiscales et domaniales, le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement éligibles et les diverses compensations fiscales.

Chapitre 75 Autres produits de gestion courante : ces recettes comprennent les loyers de la Gendarmerie et de la Maison de santé ainsi que la redevance gaz du SDE18.

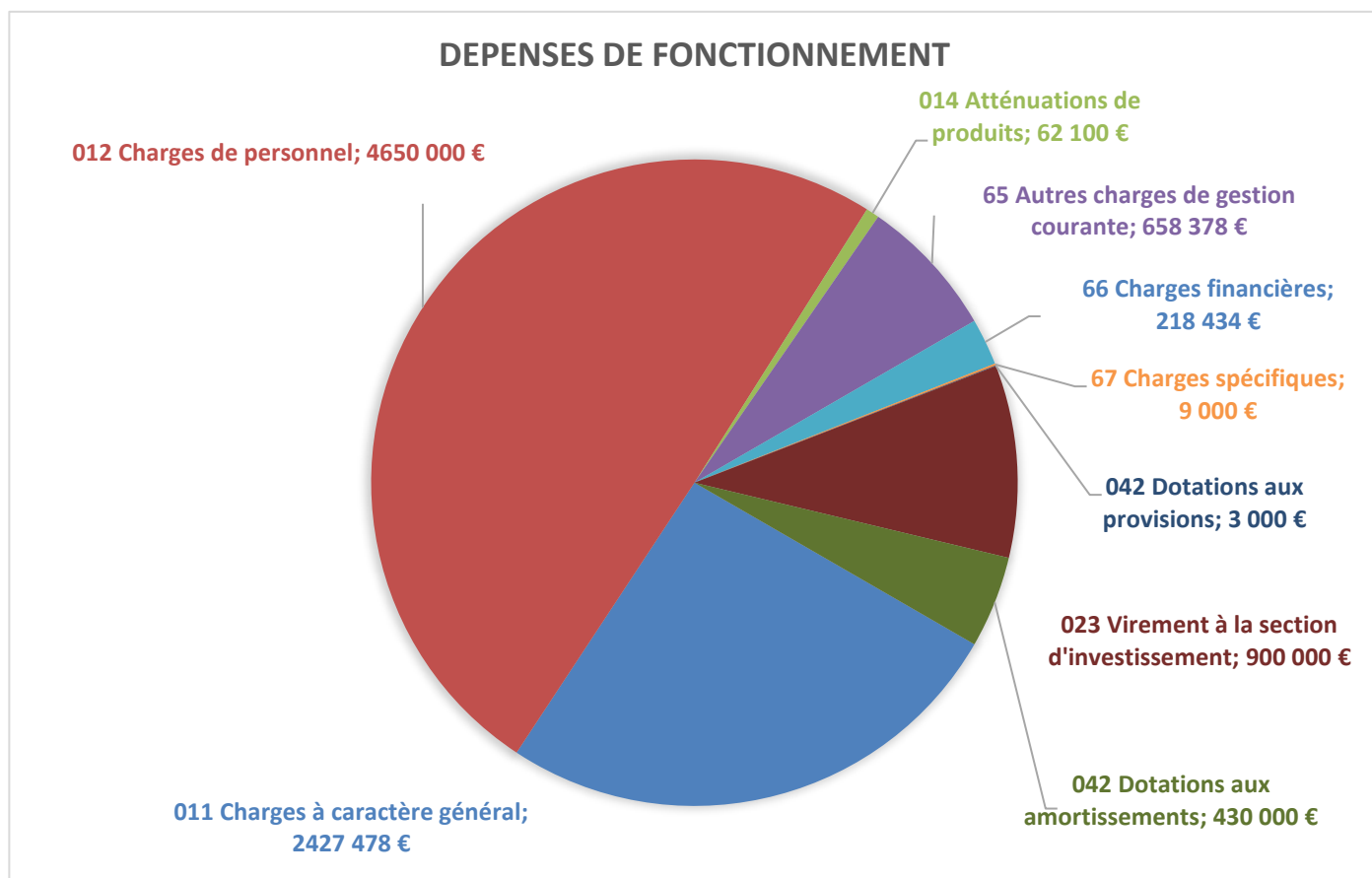
Chapitre 042 : Production immobilisée (*Travaux en régie*) : le montant prévu est de 20 000 € et correspond aux frais de personnel et à l’achat de fournitures pour des opérations d’investissement réalisées par les services municipaux.

- Dépenses :

Elles se décomposent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2022 et 2023

Chapitre	BP + DM 2022	BP 2023
011 – Charges à caractère général	2 299 791,00	2 427 477,62
012 – Charges de personnel	4 564 655,00	4 650 000,00
014 – Atténuations de produits	61 611,00	62 100,00
65 – Autres charges de gestion courante	623 181,08	658 378,00
66 – Charges financières	198 652,53	218 433,78
67 – Charges exceptionnelles	28 895,76	9 000,00
68 – Dotations aux provisions	2 593,92	3 000,00
042 – Etalement de charges	10 650,00	
022 – Dépenses imprévues	5 691,46	
023 – Virement à l'investissement	950 000,00	900 000,00
042 – Dotations aux amortissements	395 000,00	430 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>9 140 721,75</b>	<b>9 358 389,40</b>



Chapitre 011 Dépenses à caractère général : les crédits alloués au fonctionnement des services sont en hausse principalement dû aux coûts de l'énergie.

Chapitre 012 Charges de personnel.

Chapitre 014 Atténuations de produits : le fonds de péréquation intercommunal et communal est estimé à 50 000 €.

Chapitre 65 Autres charges de gestion courante : elles comprennent les indemnités des élus, les contributions aux organismes auxquels la commune adhère (*SDE18, syndicat du canal de Berry*), les subventions aux associations et au CCAS, les hébergements de logiciels en nuage et le financement des bourses à projet et aide au permis de conduire.

Chapitre 66 Intérêts de la dette.

Chapitre 023 Virement à la section d'investissement : le virement prévisionnel est de 900 000 € en 2023.

## Section d'investissement

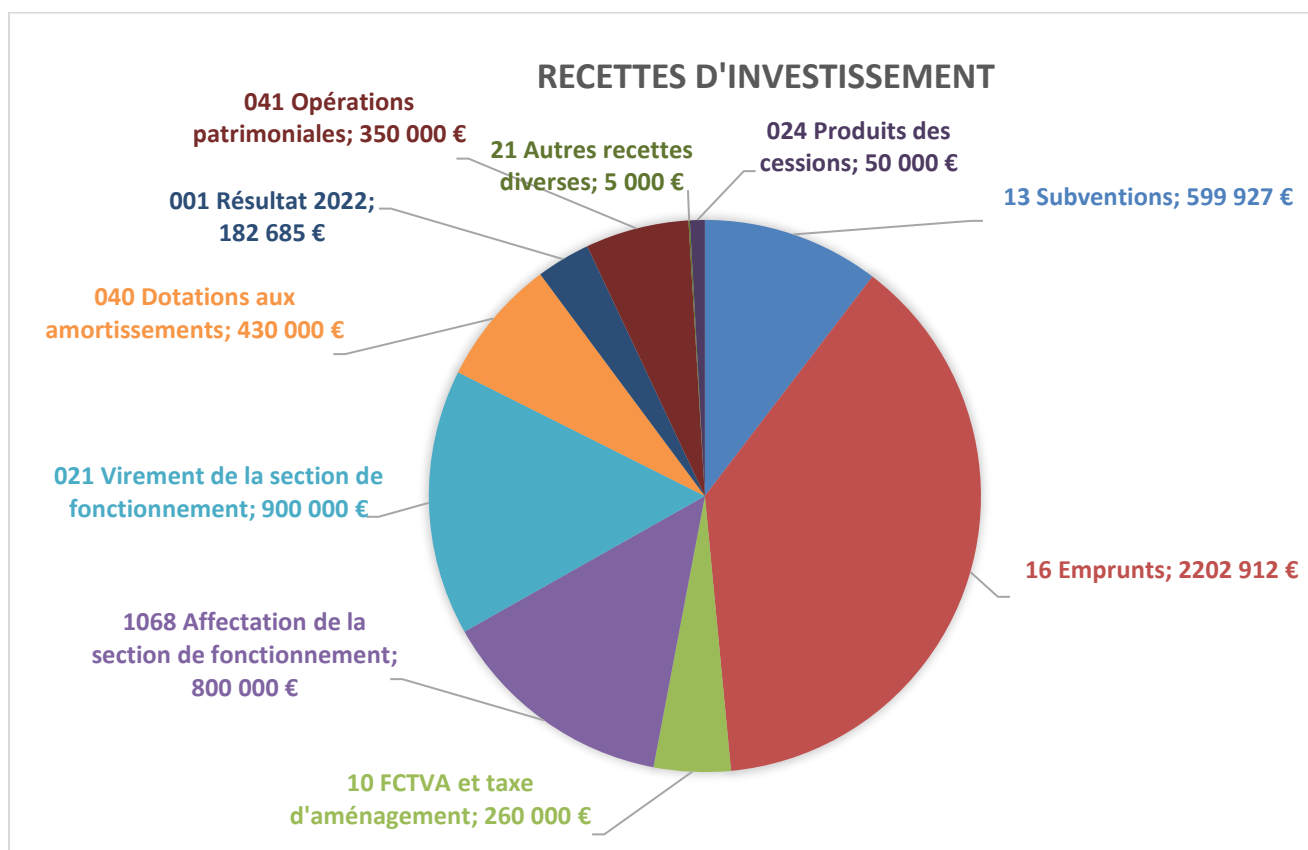
---

La section d'investissement s'équilibre à 5 780 523,44 €.

- Recettes :

### RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2022 et 2023

Chapitre	BP + DM 2022	BP 2023
001 Solde d'exécution reporté		182 685,31
13 Subventions	1 179 375,34	599 926,62
16 Emprunts	2 293 068,00	2 202 911,51
10 FCTVA, taxe d'aménagement	558 077,69	260 000,00
1068 Affectation de la section de fonc.	800 000,00	800 000,00
024 Produits des cessions	2 487,00	50 000,00
021 Virement prévisionnel	950 000,00	900 000,00
040 Dotations aux amortissements	405 650,00	430 000,00
041 Opérations patrimoniales	350 000,00	350 000,00
021 – Autres recettes diverses	1 568,68	5 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 540 226,71</b>	<b>5 780 523,44</b>

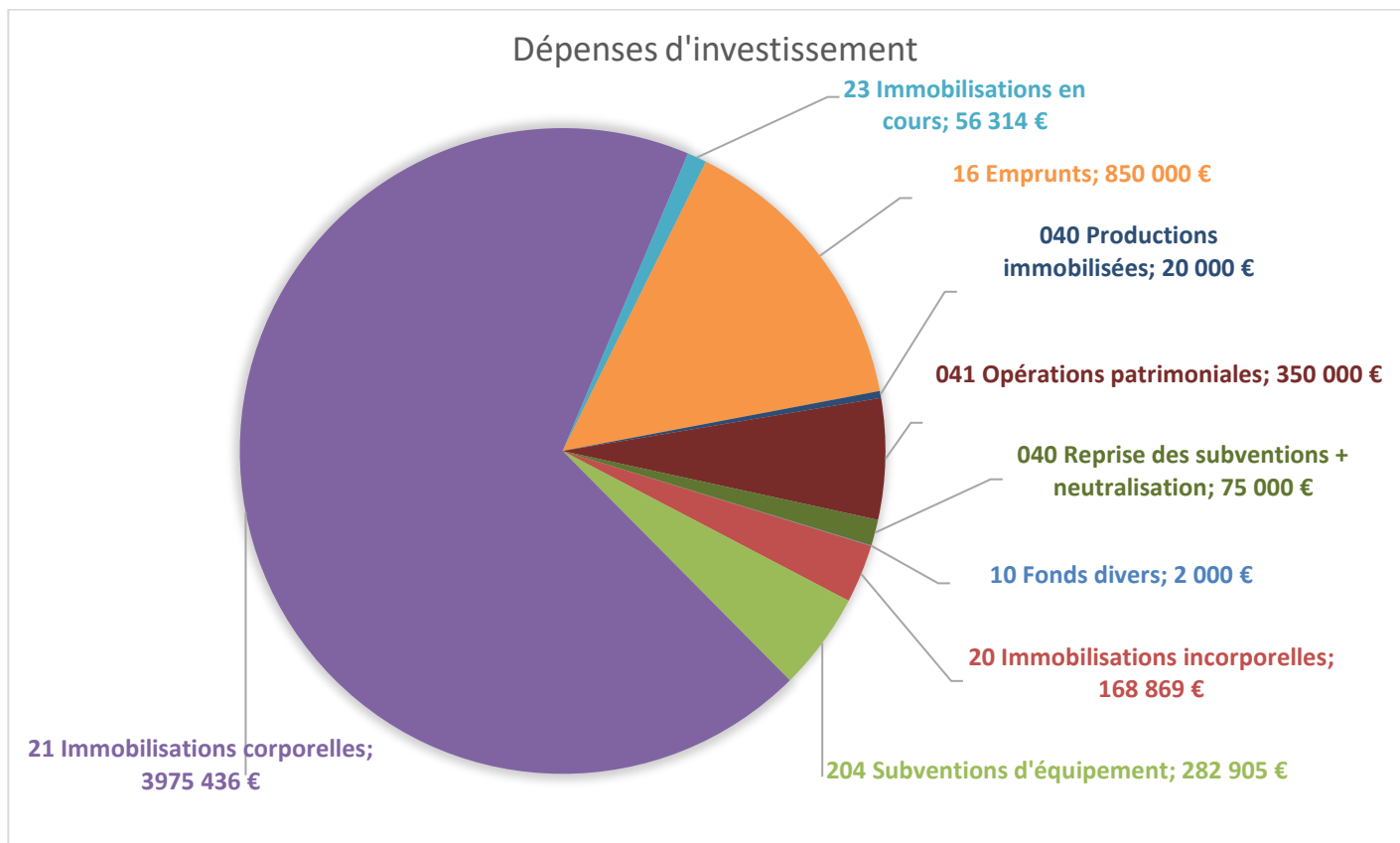


L'équilibre du budget est assuré par un emprunt d'équilibre de 2 202 911 € (*nouvel emprunt de 1 602 911 € et report de 600 000 €*). Des demandes de subventions ont été déposées pour l'extension de la vidéo protection, la réfection de la couverture du gymnase Maurice Naveau, la réfection de la rue Camille Méraut et l'acquisition d'une borne numérique tactile à l'Hôtel de ville. En cas d'attribution, la recette sera inscrite lors d'une décision modificative et viendra réduire le recours à l'emprunt. Le remboursement de FCTVA est estimé à 230 000 € et les recettes d'amortissements sont de 430 000 €.

- Dépenses :

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE – ANNEES 2022 et 2023

Chapitre	BP + DM 2022	BP 2023
10 Dotations, fonds divers	3 000,00	2 000,00
20 Immobilisations incorporelles	155 696,20	168 868,74
204 Subventions d'équipement	213 972,13	282 905,43
21 Immobilisations corporelles	3 701 445,33	3 975 435,26
23 Immobilisations en cours	157 430,56	56 314,01
16 Emprunts	830 000,00	850 000,00
020 Dépenses imprévues	19 271,97	
040 Productions immobilisées + reprises	23 520,00	95 000,00
041 Opérations patrimoniales	350 000,00	350 000,00
001 Résultat antérieur	1 085 890,52	
<b>TOTAL</b>	<b>6 540 226,71</b>	<b>5 780 523,44</b>



Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Changement de la chaudière à l'école du Château : 135 000 € ;
- Matériel et aménagement extérieur de la maison éclusière : 68 700 € ;
- Eclairage LED gymnases Naveau et Coubertin : 70 000 € ;
- Extension n°2 de la vidéo-protection : 75 000 € ;
- Réfection de la rue Camille Méraut : 340 000 € ;
- Aménagement d'une aire de camping-cars et d'accueil de loisirs : 350 000 € ;
- Casiers vélos : 40 000 € ;
- Véhicule Police Municipale : 26 500 € ;
- Matériel pour le camping municipal : 53 284 €.